

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2016

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.P.L et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Nous avons 28 dossiers très importants à évoquer et à approuver ensemble. Je ne voudrais pas terminer trop tard ce soir parce que beaucoup d'entre vous travailleront très tôt demain.

Je déclare ouverte cette séance et vais procéder à l'appel nominal.

Étaient présents :

M. BROCHAND	Mme LEQUILLIEC	Mme AZEMAR-MORANDINI
M. GALY	Mme VILLANI	M. CIMA
M. LISNARD	Mme TARDIEU	Mme GOUNY-DOZOL
Mme BALDEN	Mme PELLISSIER	Mme REIX
M. PIGRENET	Mme LAURENT	Mme BRUNETEAUX
Mme DESENS	M. RAVASCO	M. CHIKLI
M. GARRIS	M. DESENS	M. FIORENTINO
Mme DI BARI	M. TOULET	Mme POURREYRON
Mme ROMIUM	M. RAMY	Mme DEWAVRIN
M. CARRETERO	Mme ATTUEL	Mme BENICHO
Mme BARASCUD	Mme REPETTO-LEMAITRE	M. CATANESE
M. FARINELLI	M. FRIZZI	Mme LACOUR
M. DI MAURO	M. MELLAC	M. CERAN
M. PASERO	M. CHIAPPINI	M. GROSJEAN
M. LAFARGUE	Mme VAILLANT	
Mme ROBORY-DEVAYE	Mme ARINI	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

M. LEROY qui avait donné pouvoir à M. BROCHAND.
M. BOTELLA qui avait donné pouvoir à M. LISNARD.
Mme TABAROT qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.
M. ALENDA qui avait donné pouvoir à Mme DI BARI.
M. ALUNNI qui avait donné pouvoir à Mme VILLANI.
M. ALFONSI qui avait donné pouvoir à Mme PELLISSIER.
M. BIANCHI qui avait donné pouvoir à Mme LAURENT.
Mme DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à M. GALY.
Mme CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. MELLAC.
M. ARTUSO qui avait donné pouvoir à Mme REIX.
M. DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à Mme VAILLANT.
Mme SIGUIER qui avait donné pouvoir à Mme DEWAVRIN.
M. VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. CERAN.
Mme DORTEN qui avait donné pouvoir à M. RAVASCO.

Étaient absents :

M. LOPINTO
M. GARCIA ABIA

M. BROCHAND.- Nous avons largement atteint le quorum, nous allons pouvoir ouvrir la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22/06/2016

M. BROCHAND.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 22 juin 2016.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ? (*Pas de questions ni de remarques*)

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 juin 2016, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

Listes des délibérations communautaires du Bureau et des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Nous allons aborder la liste des délibérations du Bureau ainsi que celle des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces deux listes figurent dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Cette liste figure également dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Ce dernier devant être choisi parmi les délégués communautaires présents, je vous propose la candidature de Mme Noémie DEWAVRIN en qualité de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte volontiers.

Vous êtes donc tous d'accord. Je vous en remercie.

Nous allons passer à l'ordre du jour de la séance qui comporte 28 questions.

M. CHIAPPINI entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à Mme ARINI.

M. CATANESE entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à Mme BENICHOU.

1.- Projet de Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur - Motion en faveur de la réalisation d'une gare ligne nouvelle TGV-TER à Cannes et d'une gare TER à Sophia-Antipolis

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. BROCHAND.- La première question n'est pas une délibération, mais une motion sur le transport. Je passe la parole à M. GALY qui nous en donnera les détails puisqu'il est responsable des transports pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

M. GALY.- Merci, M. le Président. Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Il s'agit du projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur, plus particulièrement d'une motion en faveur de la réalisation d'une gare ligne nouvelle à Cannes et d'une gare TER à Sophia-Antipolis.

La question des déplacements est au cœur des préoccupations du territoire de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

En effet, l'offre de mobilité conditionne la qualité de vie du territoire et son attractivité. La ligne ferroviaire qui dessert les Alpes-Maritimes a été construite dans les années 1860 et dessert un bassin de population d'environ un million d'habitants et c'est le support de la ligne de TER la plus empruntée de province.

L'exiguïté de cette infrastructure plus que centenaire, la pression urbaine et démographique, la nécessité de mobilité importante dans une zone attractive comme la Côte d'Azur, conduisent à une saturation de cette artère, aggravée par la qualité d'un service déplorable.

À cet égard, les études prospectives menées à l'échelon régional mettent en évidence une demande accrue de mobilité sur la bande littorale où résident 80 % de la population.

Sous l'effet conjugué de la croissance démographique, plus 18 500 habitants par an dans le 06, du développement économique et de l'allongement des distances domicile/travail, il faudra donc absorber 30 millions de déplacements supplémentaires chaque année en Provence-Alpes-Côte d'Azur d'ici 2025.

Or, il s'avère que les capacités du réseau routier existant ont atteint leurs limites malgré les derniers investissements engagés ou prévus.

Dans ce contexte dégradé pour le transport et la mobilité, le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur s'inscrit dans la volonté commune et ferme des élus, de l'État et de la S.N.C.F., de développer la part modale du rail en augmentant les capacités et en sécurisant les temps de parcours des dessertes ferroviaires.

S'inscrivant dans une dynamique de réflexions et d'études lancées, voici maintenant presque quinze ans, le Ministre des Transports a arrêté par décisions ministérielles des 21 octobre 2013 et 7 mai 2014 :

- premièrement, le tracé d'une zone de passage préférentielle de la priorité 1, allant du site de Cannes-Marchandises jusqu'aux environs de l'aéroport de Nice ; cette traversée du département se fait presque entièrement en souterrain, à l'exception d'un tronçon qui réutilise une portion de la ligne Cannes-Grasse, doublée pour l'occasion, et de quelques passages en aérien dans les environs de Sophia-Antipolis où la topographie ne permet pas un souterrain continu ;
- deuxièmement, l'implantation de deux gares nouvelles, l'une à Nice-Saint-Augustin et l'autre dans l'Ouest des Alpes-Maritimes.

Conformément à la décision gouvernementale du 9 juillet 2013, le projet est désormais phasé selon trois priorités dont la première concerne les nœuds ferroviaires marseillais et azuréen à réaliser avant 2030.

La priorité 1 consiste à avoir l'amélioration d'un tracé entre Marseille et Aubagne d'une part, et la traversée des Alpes-Maritimes d'autre part, avec les deux gares dans les Alpes-Maritimes.

La priorité 2 comporte la jonction entre Cannes et Le Muy ainsi que la poursuite entre Aubagne et Toulon.

La priorité 3 est à une perspective de 2050 entre Est Toulon et Le Muy, c'est-à-dire le doublement sur la voie actuelle du Var.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la priorité 1 concernant la traversée des Alpes-Maritimes et les deux gares.

Une nouvelle étape de concertation aura lieu au cours du dernier trimestre 2016 avec le grand public autour du tracé et de l'implantation des gares.

Au regard des 80 000 déplacements routiers quotidiens entre Cannes et Grasse et des 45 000 déplacements routiers par jour entre Grasse et Sophia-Antipolis, un large consensus se fait actuellement jour entre les élus de l'Ouest des Alpes-Maritimes autour :

- du souhait d'avoir une halte ferroviaire dans Sophia-Antipolis, sur le site des Bouillides, qui permettra une bonne desserte pour l'intérieur de Sophia-Antipolis - c'est un élément déterminant de la création de l'infrastructure nouvelle - tout en réduisant au maximum les émergences du tunnel dont nous souhaitons la réduction le plus possible sur le territoire de la Commune de Biot ;

- du souhait d'implanter une gare nouvelle accueillant les TGV et les TER sur le site de Cannes-Marchandises, à La Bocca, qui permettrait une desserte optimale tant pour les habitants de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins que pour ceux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, mais aussi pour la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à :

- premièrement, réitérer la volonté unanime d'améliorer les déplacements du bassin de vie de l'Ouest du département ;
- deuxièmement, soutenir le projet de ligne nouvelle, afin de désaturer le nœud ferroviaire azuréen ;
- troisièmement, appeler de ses vœux un projet de ligne nouvelle dans une version qui soit totalement intégrée dans le paysage du territoire de l'Ouest des Alpes-Maritimes et dont la solution idéale environnementale serait une ligne ferroviaire enterrée afin de préserver le cadre de vie de nos concitoyens ;
- quatrièmement, soutenir le projet d'une gare ligne nouvelle TGV-TER à Cannes et d'une gare TER à Sophia-Antipolis en adéquation avec les besoins de mobilité et d'intermodalité du bassin d'activité de l'Ouest du département incluant les Communautés d'Agglomération cannoise, grasse et de Sophia-Antipolis ;
- cinquièmement, exiger un cadencement au ¼ d'heure sur l'intégralité de la ligne Cannes-Grasse dès la mise en service de la ligne nouvelle pour constituer une véritable connexion directe entre la Gare Nouvelle à Cannes et la ligne Cannes-Grasse ;
- sixièmement, obtenir une liaison directe avec la nouvelle gare TER de Sophia-Antipolis au départ de la Gare de Grasse par la réalisation d'un barreau entre la ligne Cannes-Grasse et la ligne nouvelle ;
- septièmement, exiger une réalisation simultanée des études et travaux liés aux priorités 1 et 2, la priorité 2 concernant Cannes-Les Arcs, afin d'optimiser la desserte ferroviaire dans les Alpes-Maritimes ;
- huitièmement, officialiser la position de l'Ouest des Alpes-Maritimes dans le cadre de la concertation publique organisée par S.N.C.F. Réseau en octobre 2016.

Je voudrais vous rappeler également que le SCOT qui concerne le territoire à la fois du Pays de Grasse et des Pays de Lérins s'est prononcé favorablement sur cette proposition début juillet.

Voilà donc présentée cette motion. Avez-vous des questions ?

M. RAVASCO.- M. le Vice-Président, chers collègues bonsoir.

M. le Vice-Président, sur cette première délibération, une fois ne sera pas coutume, mais les élus du Front National voteront contre. Comme nous aimons à le dire, nous voyons bien ici qu'en l'espèce, le *machin* intercommunal ne sert pas à grand-chose si ce n'est, je cite : « *Réitérer des volontés, soutenir des projets, appeler de ses vœux* », bref, ici se payer de mots, pour des projets que nous mettons dans la catégorie *ne jamais oublier que le mieux est l'ennemi du bien*. Nous sommes contre également parce que dans ce projet de délibération à aucun moment, vous n'évoquez le problème de la grave insécurité qui règne sur l'ensemble des lignes des Alpes-Maritimes. Commençons par exiger la tranquillité des usagers et vous verrez que ces derniers prendront en masse les transports en commun car ce qu'ils veulent, c'est avant tout la tranquillité bien avant un cadencement au quart d'heure.

Cette délibération est donc à l'image de ce que nous pensons de l'échelon intercommunal, elle ne sert à rien ou tout du moins, pas à grand-chose.

Je vous remercie.

M. BROCHAND.- Je vous remercie pour ce « On ne sert à rien ». Nous n'allons pas continuer à nous agiter et à nous battre pour faire les choses comme nous les avons faites avant.

Monsieur, si vous êtes vraiment à ce point dans ce déni, franchement cela ne va pas fonctionner, en particulier lorsque vous parlez de sécurité alors que nous parlons du TGV dont vous savez que c'est la seule ligne qui n'a pas été terminée en France. C'est d'abord ceci qu'il faut voir. Comme pour l'aéroport de Nice, la région de Cannes représente 40 % des passagers qui ne sont pas simplement d'ici, certains viennent de Paris, d'Angleterre, etc.

Nous avons discuté avec les personnes qui réalisent les travaux. Ce que nous avons imposé n'est pas facile, cela paraissait peut-être impossible vis-à-vis de l'utilisateur, mais nous avons agi dans l'intérêt de la Côte d'Azur qui se trouve être en dernière position en termes de desserte ferroviaire.

M. RAVASCO.- L'intercommunalité ne sert pas à grand-chose.

M. BROCHAND.- De quoi vivez-vous lorsqu'il y a six millions de passagers qui arrivent à la gare de Cannes ? Vivez-vous du tourisme, ici ? Je souhaite que beaucoup de touristes viennent chez vous !

M. LISNARD.- M. le Président, sous votre contrôle en tant que président de séance, j'aimerais moi aussi apporter ma contribution à ce débat passionnant et cadencé selon votre volonté.

Je souhaite d'abord me réjouir de cette position extrêmement forte prise par la Communauté d'agglomération, non seulement forte, mais utile, ce qui me permettra peut-être d'apporter des compléments d'information.

Il faut bien comprendre que nous sommes, hélas, sur des temps très longs parce que ces projets sont lourds financièrement, administrativement et parfois humainement. Réaliser de nouveaux équipements ferroviaires sur des emprises privées ayant une interaction avec l'environnement est compliqué. Il ne faut pas détruire des paysages, mais il faut créer des flux positifs, etc.

Nous pouvons le déplorer, je connais bien Bernard BROCHAND, Richard GALY et l'ensemble des conseillers ici présents, mais nous devons faire face, de la même manière que pour les problématiques de lutte contre les inondations, à des procédures qui s'inscrivent dans un état de droit qui permet le contradictoire, qui prévoit la concertation et qui respecte des délais extrêmement longs.

Quelle est la finalité de ce projet ? Celle-ci, mes chers collègues, est double. Elle consiste enfin à avoir une desserte ligne à grande vitesse digne de ce nom car, comme l'a rappelé Bernard BROCHAND à juste titre, nous sommes dans une enclave et nous sommes actuellement très mal desservis au détriment de nos PME et de notre industrie touristique, notamment. Cette première problématique est essentielle.

À titre personnel, je déplore qu'à l'époque le tracé dit « des Métropoles » ait été retenu. C'est un tracé assez politicien où chacun fait valoir son point de vue, mais il faut faire avec puisque dans le cas contraire, nous repartirions de zéro et nous reprendrions 10 ou 15 ans de retard.

La deuxième finalité est d'améliorer la vie des usagers du TER. Contrairement à vous qui vous payez de mots, Monsieur, ceci étant l'apanage de l'opposition, j'ai rencontré ces usagers. Il y a 10 jours, j'ai rencontré plusieurs associations dont l'association des naufragés du Paris-Vintimille. Ces usagers nous parlent de la situation aujourd'hui. Ils sont très soucieux que de telles positions soient prises par l'intercommunalité. J'expliquerai plus tard en quoi cette position a une utilité.

Pourquoi ? Aujourd'hui, chacun a droit à la sécurité et à la tranquillité, ce qu'évidemment il faut améliorer dans les trains comme dans les rues, sur les places, sur les plages et dans les immeubles. Nous sommes d'accord sur ce point de vue.

Ceci étant, un constat contredit ce que vous disiez. Le nombre d'usagers du TER sur cette ligne est le deuxième de France après Paris et devant Lyon. Le TER est extrêmement emprunté par des usagers locaux. La première souffrance exprimée par les associations d'usagers est celle de l'absence de cadencement et surtout du manque de fiabilité. Nous avons la deuxième ligne de France en nombre d'usagers, mais nous avons la première en nombre de retards de train. Or, le processus tel qu'il évolue permettra d'une part, d'avoir enfin une desserte TGV correcte et d'autre part, d'améliorer considérablement la fiabilité de la desserte en trains express régionaux. La démarche poursuivie est donc bonne.

En quoi l'intercommunalité est-elle utile ? Depuis un an, j'ai tenu de nombreuses réunions avec le maître d'ouvrage, S.N.C.F. Réseau, et en particulier Jean-Michel CHERRIER auprès de qui j'ai défendu une position qui n'était pas celle qui avait prévalu jusqu'alors dans les Alpes-Maritimes en général. Celle-ci est la création de la future gare TGV et TER à Cannes.

La configuration du faisceau tel qu'il a été retenu dans la précédente étape de concertation ne permet pas de réaliser un tel équipement à Cannes Centre puisque c'était une hypothèse que j'avais plaidée. En revanche, contrairement à ce qui avait été retenu voici quelques années, vous pouvez en témoigner, nous avons réussi à faire valoir la pertinence de l'étude du principe que la gare de Cannes-Marchandises à La Bocca, là-bas comme vous dites, chez nous, un peu chez vous aussi dans cette enceinte, sur le territoire de la Commune de Cannes où la SNCF possède 24 hectares, puisse être retenue. Cela a été un travail extrêmement conséquent et important puisque la S.N.C.F. retenait l'hypothèse de la création d'une gare TGV à Marseille, et non hélas à Aix-en-Provence, c'est le tracé Métropole, à Nice et rien sur le plan TGV entre les deux et en revanche, la création d'une gare TER où passeraient les TGV à Sophia-Antipolis. La desserte de Sophia-Antipolis est une nécessité parce que le technopôle correspondait à un modèle de développement très innovant dans les années 60, mais souffre actuellement du manque de transports collectifs.

En revanche, nous avons commencé à convaincre nos interlocuteurs de la S.N.C.F. - plus particulièrement M. CHERRIER qui est extrêmement compétent et dont je salue l'écoute, il y passe beaucoup de temps - de la pertinence à la fois pour l'Ouest des Alpes-Maritimes en général, pour le bassin Cannes-Grasse en particulier et pour l'Agglomération des Pays de Lérins très particulièrement et pour la S.N.C.F., d'avoir une gare qui colle à la réalité des flux.

Le faisceau tel que retenu passe autour de la ligne littorale avec un décroché, une sorte de virgule, qui partirait de La Bocca, comme prévu, qui se raccorderait à Cannes-Grasse et qui ensuite reviendrait vers Nice par Cagnes-sur-Mer. Sur cette virgule où devait se trouver la réalisation de l'infrastructure grande gare sur Sophia, nous plaidons donc une gare TER à Sophia et la grande gare TGV-TER à Cannes-La Bocca. Ce serait extrêmement positif parce que cela permettrait non seulement de correspondre à la réalité des flux, un peu comme à Lyon où il y a deux gares, Part-Dieu et Lyon-Perrache, et de connecter au BHNS que mon prédécesseur avec volontarisme et courage a réalisé, notamment à l'entrée de La Bocca et à Carnot et donc, d'avoir une gare multimodale connectée au bus à haut niveau de service qui irrigue la ville et l'agglomération.

Deuxièmement, cela permettrait d'être connectée à Cannes-Grasse et enfin d'avoir une ligne Cannes-Grasse digne de ce nom avec dans un premier temps, un train toutes les demies heures et selon notre volonté, un train tous les quarts d'heures afin de créer une vraie réalité de transport sur cette ligne Nord-Sud.

Enfin, cela permettrait de nous inscrire dans le projet ambitieux de la Mairie de Cannes, je sais que vous êtes moins au fait, mais demandez à vos actuels ou ex-collègues du Front National, de développement du centre de La Bocca en préservant son caractère villageois et en le protégeant sur le plan de l'urbanisme, tout en mettant en place des équipements structurants pour soutenir le commerce de proximité, entretenir la convivialité de La Bocca avec une rénovation complète de son centre menée avec la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins dans le cadre de l'adaptation des réseaux de transport en commun dans le centre de La Bocca et la rénovation de la place du marché. Entre le Moulin de la Gaîté et la Licorne Est/Ouest et toute la place Roubaud jusqu'au bord de mer Nord/Sud, il y aurait une totale rénovation urbaine. Imaginez ce secteur connecté au bus à haut niveau de service non loin des échangeurs autoroutiers sur une emprise foncière qui appartient déjà à la S.N.C.F. ! Nous n'allons pas gaspiller du paysage comme cela a été proposé dans les derniers espaces verts autour de Valbonne. Avoir une gare en interaction avec son environnement, avec de l'hôtellerie et du commerce de proximité qui en bénéficieraient, nous sommes sur un vrai projet urbain à la fois raisonnable et ambitieux.

La bonne nouvelle date de quelques jours. Grâce à cette voie commune de l'Est des Alpes-Maritimes portée au sein du Syndicat du SCOT Cannes-Grasse et portée par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins via cette motion que je vous invite à voter dans un souci de responsabilité et de réalisme, nous avons réussi à inscrire l'étude de cette hypothèse qui n'était pas dans celles soumises à la concertation publique.

La S.N.C.F., parce que nous nous sommes engagés à passer cette délibération devant vous, parce que nous avons plaidé ensemble le dossier, accepte aujourd'hui l'étude de la réalisation de cette gare TGV-TER à Cannes-La Bocca, ce qui constituerait le plus beau projet de développement relié au campus universitaire que nous créons à Bastide Rouge et aux autres équipements à La Bocca.

Pardonnez-moi, M. le Président, mais il était important de rappeler cette logique. Nous ne sommes pas dans l'incantation, même si le vocable peut vous le laisser paraître, nous ne sommes pas dans l'imprécation, nous sommes simplement dans la construction de l'avenir de notre territoire.

Cela passe parfois par des motions. D'autres en prennent, y compris dans votre mouvement. Croyez-moi, celles-ci n'ont aucune chance d'être retenues ! Pour une fois que vous pouvez faire œuvre utile, je vous invite à partager l'élan collectif qui va se traduire dans quelques secondes à travers le vote de cette motion.

M. GALY.- Je souscris à tout ce qu'a dit M. le Maire de Cannes qui vous a rappelé toutes les phases de la réflexion. L'intérêt de cette motion et de se prononcer aujourd'hui, c'est qu'il y a une concertation publique en octobre. Il faut que nous présentions notre position de manière très claire.

Vous disiez que cela n'avait pas d'intérêt ! Or, il y en a un puisqu'il y a une concertation publique et il faut afficher la position très claire des Pays de Lérins.

M. RAVASCO.- Donc acte ! On veut bien vous croire, il n'y a pas de souci et nous sommes ouverts à voter pour, juste si vous pouviez rappeler au moins ce qu'il en est de la sécurité ? Il faut exiger une sécurité beaucoup plus accrue au niveau des transports.

M. GALY.- Je vous rappelle que la sécurité est maintenant l'affaire de la Région qui s'en occupe très ardemment. Un certain nombre de dispositions ont été mises en place dans les TER. L'un n'empêche pas l'autre ! Vous avez raison de dire qu'il faut se pencher sur la sécurité. Cela a été un engagement du Président de la Région, ce que je tiens à rappeler. Depuis six mois, un certain nombre de mesures ont été mises en place en termes de sécurité de manière très patente et très concrète.

M. TOULET.- M. le Président, MM. les Vice-Présidents, chers collègues, je suis persuadé que M. RAVASCO va revenir au bon sens.

Aujourd'hui lorsque nous faisons Cannes-Paris par le train, nous mettons entre cinq heures et quart et cinq heures et demie selon les trains. Il faut à peine trois heures et quart pour faire Marseille Paris. Tout est dit ! Au travers des projets à l'étude, nous avons la possibilité de réduire considérablement ce temps de trajet entre la Ville de Cannes et la capitale, je pense que c'est ce qu'allait dire Mme VAILLANT, de le faire avec un mode de transport doux qui pollue moins que l'avion.

La première liberté est celle d'aller et venir et je pense que le Front National s'honorerait évidemment en votant une telle motion qu'il me paraît difficile de critiquer tant elle va dans le sens de l'intérêt de nos administrés et des entreprises de nos territoires. Il me semble que toutes les précautions sont prises pour que les nouveaux tracés soient en majorité souterrains et préservent donc l'environnement.

Vous irez beaucoup plus vite jusqu'au *Paquebot* à Paris grâce au nouveau TGV. Est-ce déjà vendu ?

M. RAVASCO.- Non.

M. TOULET.- Ou ailleurs, sur votre siège national. Voyez le bon côté des choses ! Sur un tel sujet, nous ne pouvons pas être divisés, ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas prendre la responsabilité imminente d'être contre l'amélioration des transports publics sur notre territoire. Cela me paraît impensable !

M. BROCHAND.- Merci, Colonel.

Mme VAILLANT.- J'ai une question pour M. GALY. La presse annonce une réunion publique de concertation pour le 26 octobre prochain à 18 heures à Cannes. La confirmez-vous ?

M. GALY.- La date n'est pas définitivement arrêtée, mais c'est bien courant octobre.

Mme VAILLANT.- Le 26 octobre.

M. GALY.- C'est la concertation publique.

M. LISNARD.- Une série de réunions de concertation est organisée. Elles commenceront le 4 octobre à Nice, d'autres sont prévus à Cannes et à Mougins dont les dates seront précisées ultérieurement.

M. GALY.- Le 18 octobre à Mougins, le 4 octobre à Nice et le 26 octobre probablement ici.

M. BROCHAND.- Je voudrais remercier les différents intervenants, en particulier mon successeur et M. TOULET, que j'ai nommé colonel depuis ce matin, qui ont fait de très bonnes interventions.

Je voulais dire aussi à tous les partis qui veulent que la France se redresse, qu'il faudra à un moment donné que vous participiez et que vous le souhaitiez. Je pense qu'à ce moment, vous mesurerez les contraintes de la loi administrative. Je reconnais que c'est du temps perdu. Je suis à la retraite, je suis bénévole et je travaille 15 heures par jour.

Venez me voir. Quand vous dites que cela ne sert à rien, je suis Président de cette agglomération, je me fais du souci. Je n'aime pas tellement cela, ce n'est pas vrai que Les Pays de Lérins ne servent à rien et je vous prie de mieux me connaître.

Tout à l'heure, nous vous donnerons le rapport d'activités 2015. Vous le regarderez bien, vous verrez que nous ne chômons pas.

Merci de votre compréhension et pour votre aide et non pas pour votre opposition, même si nous sommes d'accord avec vous sur la sécurité. Nous avons pris des mesures sur la sécurité à Cannes bien avant tout le monde. Vous le savez et arrêtons de critiquer des choses qui n'existent pas !

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Bravo, à l'unanimité.

(Applaudissements)

La motion est adoptée à l'unanimité.

2.- Transfert de compétences obligatoires - Mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe concernant les compétences obligatoires exercées de plein droit au 1^{er} janvier 2017 et changement de dénomination de la C.A.P.L. - Modification statutaire

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous passons à la deuxième délibération. Vous comprendrez, M. RAVASCO, lorsque vous serez aux affaires, la difficulté que cela représente.

Vous savez qu'il y a une loi NOTRe qui concerne les compétences obligatoires exercées de plein droit à partir du 1^{er} janvier 2017 et qui s'applique à l'agglomération. C'est également le changement de dénomination de la Communauté d'agglomération que je vous expliquerai et dont je vous donnerai les raisons.

Je vais vous présenter quatre délibérations fondamentales pour notre bassin de vie ainsi que pour les habitants et les entreprises qui le composent car elles précisent et renforcent considérablement les champs de compétences de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lérins.

En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus particulièrement les articles 66 et 68-I et l'article L. 5216-5 I du C.G.C.T., consacre l'élargissement des prises de compétences par l'échelon intercommunal sur des domaines cruciaux en termes de développement économique et d'aménagement du territoire, de politique de la ville, de gestion des services de proximité tels que la collecte. Elle dispose également de la nécessité de modifier corrélativement les statuts de la Communauté pour les mettre en cohérence avec ces nouveaux transferts dictés par la loi.

Croyez-moi, ce n'est pas facile !

Cette prise de compétences par l'agglomération est intrinsèquement liée, conformément à la volonté commune et partagée de ses communes membres - nous n'imposons pas cela aux communes sans avoir bien sûr leur assentiment et leur accord -, au respect de ses engagements fondateurs qui sont l'efficacité dans les services rendus aux usagers, la rigueur et la transparence dans la gestion financière, le respect des identités et spécificités locales pour bâtir ensemble un territoire de projets, une intercommunalité exemplaire au service de ses communes et de ses habitants.

Voici les objectifs et nous comptons y arriver. C'est du travail et ce n'est pas facile. Cette loi prévoit des transferts et nous devons la respecter dans tous ses domaines.

Je voudrais vous demander d'approuver au titre des compétences obligatoires, les compétences suivantes. Écoutez bien, ce n'est pas rien et nous allons obligatoirement travailler avec les communes.

- En matière de développement économique, à savoir l'intégralité de la compétence comprenant les actions de développement économique ; la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques ; le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; la promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme.

Voici ce qui nous est transféré avec bien entendu les personnes qui en avaient la responsabilité.

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire, dont le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, le plan local d'urbanisme, la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, l'organisation de la mobilité.

Ceci aussi est important.

- En matière d'équilibre social de l'habitat, dont notamment le P.L.H. et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Nous serons responsables de cela.

M. RAVASCO.- Nous sommes contre.

M. BROCHAND.- Vous êtes contre, mais c'est la loi. Vous êtes contre, vous pouvez le dire !

- En matière de politique de la ville dont l'élaboration du diagnostic de territoire et la définition des orientations du Contrat de Ville, en étroite collaboration avec les communes membres ; l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain.

- En matière d'accueil des gens du voyage dont l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil.

- En matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Voilà les six nouvelles compétences qui nous sont attribuées.

Vous pouvez imaginer que ces compétences sont toutes transférées le 1^{er} janvier prochain. Que faisons-nous ? Nous faisons en sorte de nous organiser et là où nous étions 30, nous serons environ 500.

Dans la mesure où on nous transfère les personnes qui travaillaient déjà sur ces compétences, nous n'allons pas leur dire « vous ne faites plus les déchets. Vous ne faites plus l'aménagement et le développement économique ». Tout cela représente une organisation qui n'est pas facile. Est-ce le progrès du rassemblement ? Est-ce le progrès d'avoir plus de pouvoir et de potentiel vis-à-vis du développement économique ? Avoir plus d'idées ? Pourquoi pas ! Tout cela se fait en ce moment et c'est une longue marche, mais nous y arrivons avec la volonté des maires et la capacité qu'ils ont à nous suivre dans nos propositions.

Les modifications statutaires auront lieu le 1^{er} janvier 2017 quand les communes membres se seront prononcées favorablement sur ces prises de compétences. Nous ne pourrons pas aller prendre ces compétences si les communes s'y opposent. Il y aura des difficultés, mais c'est la loi.

Approuver le changement de dénomination de l'agglomération : c'est moi-même qui l'ai créé en tant que publicitaire. Là aussi, c'est du vent, mais c'est du vent qui fait tourner les moulins ! La valeur ajoutée que l'on peut donner à des noms et à des marques est fondamentale pour nous.

Nous avons créé la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins qui en soi est attractive, mais dans cette communauté, il y a une ville, plus qu'une ville, un état, qui fait qu'elle a une volonté internationale que nous ne pouvons pas avoir dans les Pays de Lérins. Nous pourrions l'avoir, mais nous n'aurions jamais la notoriété de Cannes au regard de sa renommée mondiale.

Ceci est approuvé par tous. Lorsque je visite des entreprises se trouvant en France, 50 % de leur chiffre d'affaires est fait à l'étranger. Nous avons donc besoin de marques. Nous avons donc décidé d'un nouveau logo qui est un peu plus féminin qu'il ne l'était auparavant. Celui-ci rappelle que Cannes Pays de Lérins est en effet notre passeport pour l'étranger et peut aider les PME avec tous les contacts que Cannes a établis depuis toujours avec l'étranger.

Ceci a été approuvé par l'ensemble des maires présents. Je pense que c'est une bonne décision.

Sur l'ensemble des six compétences obligatoires et sur l'approbation de la nouvelle dénomination de l'agglomération, avez-vous des questions ?

Mme LACOUR.- Ce n'est pas une question, M. le Président. Bonjour à tous.

Tout à l'heure, vous avez dit que vous travailliez 15 heures par jour et je vous crois volontiers, mais avec ce transfert de compétences multiples, vous allez travailler 24 heures. Vous avez dit aussi que cela repose sur une donnée essentielle : l'entente entre toutes les communes, la sympathie au sens premier du terme et le sens de la diplomatie. Je vous souhaite de cultiver cela au mieux.

M. BROCHAND.- Merci beaucoup.

Pour le moment, j'y arrive. Il n'y a pas de révolte, personne n'est encore descendu dans la rue. Tout va très bien. Nous arrivons à nous mettre d'accord sur des éléments de bon sens. Ce ne sont pas de réelles révolutions. Lorsque je pense à la nécessité de faire des modifications statutaires, c'est pour que cela soit clair pour tous.

Je passe au vote.

Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

3.- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Bornes de recharge pour véhicules électriques - Transfert de la compétence « mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au titre et par extension des compétences optionnelles de la C.A.P.L. - Modification statutaire

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Dans le même esprit que la précédente délibération, cette prise de compétences relative au déploiement de transports électriques et écoresponsables sur notre territoire s'inscrit pleinement dans la politique intercommunale d'accompagnement de ce qu'on appelle la Transition Energétique sur notre bassin de vie.

Le développement de la mobilité durable sur notre territoire est incontestablement un facteur d'attractivité économique et touristique. Il contribue aussi à la qualité du cadre de vie de nos habitants par, notamment, la réduction des émissions de gaz polluants et de nuisances sonores, son déploiement faisant partie des actions stratégiques majeures portées par notre agglomération, en parfaite collaboration avec ses communes membres.

Souhaitant bénéficier de l'accompagnement de l'Etat (50 % de subvention sur l'investissement) afin de pouvoir déployer des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur leur territoire, les agglomérations du Plan Climat Energie (PCET) Ouest 06, à savoir les Pays de Lérins, les Pays de Grasse et les Pays d'Antibes ont répondu conjointement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME.

Aussi, dans un souci permanent et partagé d'efficacité du service rendu, de défense du pouvoir d'achat de nos contribuables et d'économies d'échelles, nous souhaitons, dans un second temps, lancer un marché sous forme de dialogue compétitif pour mettre en concurrence les différents opérateurs sur le territoire.

Les objectifs de cette démarche sont triples :

- Obtenir des propositions plus intéressantes des opérateurs et des financements plus importants pour le développement de cette action à l'échelon intercommunal ;
- Améliorer l'attractivité de notre territoire communautaire en déployant une installation homogène et rationnelle des bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- Participer activement à cette mission du PCET 06, de concert avec la C.A.S.A. et la C.A.P.G.

A ce jour, les communes membres de la C.A.S.A. et de la C.A.P.G. ont transféré ladite compétence à leur agglomération respective. Il convient alors, pour répondre aux légitimes attentes de nos concitoyens en termes d'offres de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire, de délibérer pour acter le transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Vous n'aimez pas l'électricité, alors vous allez avoir un vrai problème pour venir jusqu'ici ! Lorsque vous saurez ce qui se passe, vous verrez que là aussi, ce n'est pas facile. Comme pour le train, nous nous retrouvons dans la même problématique : s'il arrive un accident d'électricité dans notre département, vous n'avez pas d'électricité pendant des semaines.

Ici, nous avons également cherché l'innovation. Nous vous en parlerons ultérieurement. Nous avons également découvert avant tout le monde que l'Entreprise COLAS, le numéro un des routes dans le monde puisqu'il fait 80 % des routes aux États-Unis, a inventé ce que nous appelons la route solaire. Au milieu de la route sont installés des panneaux solaires ; un kilomètre fournit de l'électricité à 5 000 foyers. Nous serons les premiers à tester ce dispositif à compter du mois de décembre. Peut-être que vous approuverez notre intervention. Ceci nous permettra peut-être de trouver de l'électricité moins chère surtout sur nos routes ensoleillées, ce qui n'est pas le cas partout puisque dans le Var, les arbres empêchent la lumière du soleil. Nous avons également trouvé des ingénieurs qui sont enthousiastes sur ce projet. Nous espérons que ce projet soit un bon projet.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

4.- Économies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence « assainissement » au titre des compétences optionnelles de la C.A.P.L. - Modification statutaire

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND. - La présente délibération marque également une étape fondamentale et concrète pour notre agglomération dans le prolongement de la démarche volontariste menée en 2016 en matière de prévention des risques inondations et de submersion.

En effet, dans l'esprit de la prise de compétences anticipée de la GEMAPI par l'agglomération depuis le 1^{er} juin dernier, il convient, dans une volonté de cohérence, d'efficacité et de coordination, de confier à l'agglomération la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales. Ce domaine d'intervention sera intégré sur notre bassin de vie.

Parmi les domaines d'interventions transférés peuvent être cités le contrôle des raccordements d'eaux usées, la collecte, le traitement et le transport des eaux pluviales, l'épuration des eaux usées, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Cette compétence, prise par anticipation au 1^{er} janvier 2017, deviendra optionnelle au 1^{er} janvier 2018 et obligatoire au 1^{er} janvier 2020 (Loi NOTRe).

Vous voyez que nous ne nous dégonflons pas. Nous allons prendre cette compétence parce que nous pensons que nous pouvons faire des choses avec les personnes qui s'en occupent actuellement.

Les avantages de ce transfert de compétences sont considérables :

- Au niveau financier, elle permettra de réaliser des économies d'échelles, de préserver et de renforcer la santé budgétaire des communes membres et de l'agglomération, tout en garantissant aux administrés une qualité du service rendu optimale (augmentation de la DGF et de la part du FPIC de l'agglomération permettant aux communes membres d'y gagner directement) ;

- Au niveau organisationnel, elle permettra la mise en œuvre d'une démarche globale et concertée ainsi que la création d'un pôle d'expertise unique Eau potable - Protection contre les Inondations - Assainissement - Eaux Pluviales - GEMAPI, permettant une rationalisation des effectifs et une mutualisation des moyens.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

M. CARRETERO.- Nous allons bien entendu voter cette délibération avec plaisir, mais je voulais simplement intervenir. Comme vous l'avez dit, M. le Président, cette compétence recouvre également la compétence eaux pluviales. Le Cannet a engagé un important programme de travaux sur les exercices 2016 et 2017 pour réduire le risque inondations.

Pour éviter que le transfert de compétences ne soit source de difficultés, notamment administratives retardant ces travaux, nous souhaitons que la Ville puisse continuer à en assurer le contrôle l'année prochaine dans le cadre d'un mandat de gestion.

En Conseil des Maires, vous nous avez confirmé que les villes qui le souhaitaient pourraient bénéficier de ce mandat de gestion. Cette précision n'est simplement pas indiquée dans la délibération, mais c'est dans cet esprit que la Ville du Cannet la vote.

M. BROCHAND.- Nous sommes tout à fait d'accord. Merci de votre intervention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.- Économies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence « collecte des dépôts sauvages » au titre des compétences facultatives de la C.A.P.L. - Modification statutaire

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Cette compétence s'inscrit dans les étapes fondamentales de renforcement des domaines d'intervention de l'agglomération et est étroitement liée à la collecte des déchets des ménages et déchets assimilés qui deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le transfert à l'agglomération d'une telle compétence poursuit des finalités complémentaires dont l'objectif commun est de garantir, à l'instar des actions de proximité menées avec succès par les communes membres, un service public de qualité, efficace et réactif.

Parmi les objectifs prioritaires de cette démarche :

- Mener une réflexion environnementale globale permettant d'optimiser la collecte et la valorisation des déchets à l'échelon intercommunal ;
- Maîtriser les coûts par une mutualisation des effectifs et des biens utilisés et en évitant le dédoublement des moyens ;
- Améliorer la réactivité des équipes de collecte sur le terrain.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la prise de compétence « Collecte des dépôts sauvages ».

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Vous n'aimez pas les dépôts sauvages. Qu'allez-vous faire pour cela ? Il faut y penser parce que c'est important. Cela ne fait rien, il y aura des dépôts sauvages dans toutes les communes qui se géreront.

M. RAVASCO.- Avec nous le chaos ! (*Rires*)

M. BROCHAND.- Merci pour votre abstention. Cette délibération est approuvée par la majorité sauf par le Front National.

Merci beaucoup pour ce vote.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

6.- Équipements culturels et sportifs - Retrait de la définition de l'intérêt communautaire des tennis de l'Argentière au titre des compétences optionnelles de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire déclarait les tennis de l'Argentière d'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Or, les graves intempéries d'octobre 2015 ont occasionné d'importantes dégradations qui ont nécessité de la part de la Ville de Mandelieu-La Napoule la prise de mesures d'urgence d'exception et le lancement de démarches administratives et techniques nécessaires à la remise en état de cet équipement sportif.

Néanmoins, l'importance des dégâts engendrés par les crues d'octobre, confirmée par les conclusions d'un rapport d'expertise géologique préconisant la destruction des tennis de l'Argentière pour des raisons de sécurité, a nécessité de repenser le devenir de ce site.

A ce titre, dans le cadre des actions concrètes mises en œuvre par l'agglomération et ses communes membres pour lutter efficacement contre les inondations, une zone d'expansion des crues le long du Riou de l'Argentière ainsi que l'aménagement des berges seront réalisés. Projet d'intérêt général, cette initiative permettra de stocker les volumes d'une crue centennale et ainsi de protéger les zones habitées de la Ville de Mandelieu-La Napoule.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le retrait de la reconnaissance de l'intérêt communautaire pour les tennis de l'Argentière, étant donné la perte de plein droit du caractère sportif de cet équipement.

Avez-vous des questions ?

Je crois que c'est ce que j'appelle la sagesse. Là aussi, pourquoi maintenir des tennis qui sont inondés sous 1 m 20 d'eau.

M. LAFARGUE.- M. le Président, je crois que ce dossier, vous l'aviez d'ailleurs dit, a été étudié avec objectivité. C'est le mot que vous aviez employé le 16 décembre dernier « le dossier a été fait avec objectivité ».

M. BROCHAND.- C'est une des raisons pour lesquelles cela se fait.

M. LAFARGUE.- En revanche, puisque nous sommes dans ce dossier, je voudrais vous dire que j'ai été atterré par un article paru dans *Nice-Matin* samedi et je ne peux pas le laisser passer.

Si vous le permettez, je ne prends pas souvent la parole, mais je voudrais revenir sur quelques points.

Le 15 février dernier au Conseil Communautaire, David LISNARD a présenté une délibération, la numéro 4, indiquant que la compétence GEMAPI passait à la Communauté d'agglomération. J'ai exactement relevé ce que vous avez dit pour ne pas me tromper : « il ne faut pas simplement travailler de façon compulsive au moment de l'émotion de la survenance d'un événement, mais de façon constructive dans le cadre de l'exercice de nos mandats ».

M. LISNARD.- Voilà une belle citation. (*Rire*)

M. LAFARGUE.- David, je fais très attention à ce que vous dites, mon cher ami. Attendez, il y a une deuxième phrase que j'ai relevée dans le compte rendu des délibérations.

M. BROCHAND.- Tant mieux, tant mieux !

M. LAFARGUE.- Je n'invente rien : « la difficulté est de rappeler que l'importance d'une politique publique ne dépend pas simplement de la compulsion médiatique, émotionnelle ou politique politicienne à la survenance de l'événement. Il faut travailler dans la durée et expliquer une fois la pression retombée qu'il y a nécessité à engager des actions ».

M. LISNARD.- Ce n'est pas mal !

M. LAFARGUE.- Mais c'est très bien ! (*Rires*)

Enfin la dernière, c'était la conclusion de la délibération : « il vous est proposé de façon très pragmatique, très volontaire et très méthodique, d'anticiper la prise de compétences GEMAPI au sein de la C.A.P.L. pour travailler ensemble ». David LISNARD rajoutait : « ce sera le cas, notamment avec Mandelieu-La Napoule qui est particulièrement concernée aussi et dont le Maire a été l'un des premiers à tirer la sonnette d'alarme depuis des années et à activer la réalisation des plans de prévention des risques et des PAPI. Il faut le dire en toute objectivité ». Ce sont vos mots, David !

M. LISNARD.- Ils sont très bien, en toute objectivité ! (*Rires*)

M. LAFARGUE.- Je le dis tout simplement, et je le dis à M. DESENS, sa déclaration sur Mandelieu-La Napoule dans le *Nice-Matin* de samedi dernier est intellectuellement malhonnête, honteuse et indigne d'un élu responsable. Je le dis, d'autant plus car compte tenu de ce qui a été fait, de ce qui est en cours et de ce qui doit être fait et qui est déjà programmé, c'est une insulte faite aux élus de Mandelieu-La Napoule et je dirais même, aux élus de notre Communauté d'agglomération. Voici ce que j'avais à dire.

M. DESENS.- Forcément cela appelle une réponse de ma part. Je comprends que vous ayez été atterré par l'article de *Nice-Matin* tant il est impressionnant de constater l'état du Riou de l'Argentière à Mandelieu couvert d'embâcles sur plus de 90 % du territoire, et notamment devant le logement du Premier Adjoint où arrive le Vallon de Vallauris entièrement bouché. Il a juste à ouvrir les yeux lorsqu'il est sur sa terrasse. C'est le premier point.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est que mon intervention n'a rien à voir avec un acte politique, c'est un acte citoyen d'urgence car les Mandolociens sont dans une situation pire que celle de l'année dernière à la même époque. Il faut le savoir !

Enfin quand vous mettez en doute les photos que j'ai faites, je vous invite à regarder le reportage qui sera fait par BFM qui est venu avec moi-même sur le terrain pour filmer la situation catastrophique du Riou de l'Argentière.

Je suis en effet d'accord avec vous sur un point ; en effet, le Riou de l'Argentière n'est pas uniquement sur Mandelieu puisque, je vous l'apprends peut-être, il mesure 15,1 kilomètres, un tiers sur Mandelieu, deux tiers sur Fréjus. Quand bien même, je rappellerais que c'est un peu comme pour le nuage de Tchernobyl, c'est-à-dire qu'il ne s'arrête pas à la frontière de Mandelieu.

M. LISNARD.- J'avais fait la métaphore de Tchernobyl au Conseil Municipal. Il faut donc citer vos sources !

M. DESENS.- Je préciserais donc, que comme pour le nuage de Tchernobyl, lorsqu'il y a une vague d'eau, elle ne s'arrête pas à la frontière de Mandelieu. J'aurais aimé que le Maire de Mandelieu prenne contact avec le Maire de Fréjus et qu'un travail soit fait en commun. S'il y avait des difficultés pour faire le nettoyage du Riou de l'Argentière qu'on le fasse savoir aux médias et que l'on agisse de manière à ce que les choses soient faites. Je vous le dis, aujourd'hui, les seuls travaux qui ont été faits sur le Riou de l'Argentière ne représentent que 175 mètres de toile de coco, mot utilisé par le Premier Adjoint, plantés avec des petits pieux en bois de huit centimètres de diamètre alors que le Riou de l'Argentière fait 15,1 kilomètres.

Je rappelle enfin que c'est un peu facile de dire que j'insulte les Maires du reste de la Communauté d'agglomération, eux qui ont fait le travail même sur certains terrains privés alors qu'à Mandelieu, cela n'a pas été le cas. Le seul travail qui a été fait l'a été sous l'impulsion d'Éric CIOTTI par FORCE 06. Point barre !

M. BROCHAND.- Vous pouvez avoir ce genre de discussions au Conseil Municipal de Mandelieu, mais pas ici parce que nous allons rentrer dans une discussion qui va au-delà des responsabilités des uns et des autres.

Nous avons maintenant cette compétence et nous y travaillons. Nous proposerons des plans qui seront véritablement acceptés et approuvés par tous les Maires.

M. LISNARD.- Nous reviendrons tout à l'heure sur cette compétence à l'occasion des problématiques et des délibérations relatives à la compétence GEMAPI et à la création d'un EPTB. La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins a pris la compétence de manière pleine et entière depuis le mois de juin. Je pense que la Commune de Mandelieu sera en mesure de rectifier la réalité qui ne me paraît pas être celle qui vient d'être décrite, d'après ce que j'en sais. Comme le disait le Président, Bernard BROCHAND, nous ne sommes pas ici pour mener ce type de débat dans la mesure où nous avons déjà ce qu'il nous faut au sein de nos conseils municipaux.

Le travail est réalisé. Avant de porter des condamnations publiques, notez que la chaîne d'information continue n'a pas valeur probatoire, M. DESENS, comme nous le savons dans beaucoup de débats.

Très objectivement s'il y avait carence, et c'est votre rôle, comme à nous tous, de l'évoquer, la Commune de Mandelieu apportera, en l'occurrence, des éléments de rectification qui prouveront le travail mené par ladite commune sur ce territoire.

Au passage, je constate aussi que vous ne pourrez pas faire reproche à la Commune de Mandelieu de se privilégier puisque vous dites que le Premier Adjoint serait victime de cette carence. Si cela était le cas, cela prouverait bien qu'il n'y a pas une approche de favoritisme.

Dernier élément, je suis très flatté du fait que vous me citiez. Merci de ces excellentes citations, cher collègue. Celle de Tchernobyl n'était pas mal aussi, mais elle était du troisième degré !

Je pense que ces problématiques sont tellement douloureuses et nous renvoient à des réalités humaines tellement difficiles et à des démarches juridiques, administratives et techniques tellement exigeantes que nous pourrions nous éviter ce lot de polémiques. Je peux vous assurer que nous travaillons avec beaucoup de conscience et d'implication, non pas pour supprimer le risque d'inondation ce qui serait mensonge, mais pour en réduire l'impact lorsqu'il sera à nouveau une triste réalité sur notre territoire. Lorsqu'il tombera 200 millimètres d'eau au m², comme ce fut le cas le 3 octobre, quel que soit le calibrage des équipements, des infrastructures et l'entretien des vallons, les inondations seront hélas au rendez-vous. En revanche, nous devons limiter le nombre d'inondations et leur impact. C'est ce que nous faisons et c'est également ce qui est fait, M. DESENS, à Mandelieu.

M. BROCHAND.- Merci.

Il y a eu un débat, nous passons donc au vote.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

Merci, M. DESENS, vous vous engagez, c'est très bien !

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme GOUNY-DOZOL quitte la séance en donnant pouvoir à M. FRIZZI.

7.- Actualisation du tableau des effectifs de la C.A.P.L.

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous passons aux Moyens Généraux qui sont de la responsabilité de M. BOTELLA qui n'est pas présent aujourd'hui. La première de ces délibérations consiste en l'actualisation du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Par cette délibération, nous proposons de soumettre au vote la mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération, compte tenu, si vous voulez, que des transferts de compétences se font avec l'ensemble des agents qui travaillaient déjà sur ces compétences.

Il est donc évident que les agents occupant des postes au sein du Centre Aquatique Grand Bleu situé sur la Ville de Cannes viennent maintenant à l'agglomération.

De la même façon, les renforts ponctuels de personnel pour la période afférente aux week-ends et aux vacances scolaires afin d'assurer la sécurité et l'entretien des bassins nous sont transférés.

De même, les modifications inhérentes à l'évolution statutaire des personnels de la Communauté d'agglomération, notamment dans le cadre des commissions administratives paritaires, c'est à nous de les régler.

Enfin, nous avons une évolution des missions du poste d'Ingénieur Travaux polyvalent dans le cadre des opérations BHNS.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Vous avez reçu un tableau où se trouve l'ensemble des effectifs qui montre que là aussi, ces effectifs sont des objectifs en dessous de ce qui était prévu budgétairement. Il est très important d'essayer de faire des économies dès le début.

Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

8.- Mutualisation des services et transfert de personnel - Avenant n° 1 à la Charte du Temps de Travail applicable au personnel de la C.A.P.L.

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Dans le cadre du transfert du Centre Aquatique Grand Bleu ainsi que dans la perspective de celui des personnels de la collecte des déchets ménagers et encombrants, il est nécessaire d'apporter à la Charte du Temps de Travail actuellement en vigueur quelques aménagements, afin d'assurer la continuité et la qualité du service public rendu.

Ainsi, l'intégralité des nouvelles mesures législatives et réglementaires relatives au Temps de Travail des agents est insérée dans cette charte afin qu'elle corresponde aux réalités du travail effectué par les agents communautaires.

Je tiens à vous dire que nous faisons absolument en sorte que rien ne change, c'est-à-dire que nous ne sommes pas ici pour renvoyer des agents, ni en engager d'autres.

Pendant un an, nous allons faire exactement ce qui a été fait précédemment et nous verrons au fil du temps comment nous pourrions améliorer les performances et le coût.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

La piscine, franchement ! N'allez-vous pas vous baigner ?

Il y a une bonne nouvelle, vous savez que les tarifs de la piscine s'appliquent à l'ensemble des personnes de l'intercommunalité et pas seulement aux Cannois.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

9.- Mutualisation des services et transfert de personnel - Versement d'une subvention au titre de la convention de partenariat intervenue entre la C.A.P.L. et l'Association du personnel de la Ville de Cannes et de la C.A.P.L.

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Cette délibération fait suite à la demande de subvention proposée et votée en Conseil Communautaire du 7 avril 2016, relative à la convention de partenariat que la C.A.P.L. a signé avec l'Association du Personnel. D'un montant de 7 350,00 €, cette subvention de fonctionnement permettra de mettre en œuvre et de poursuivre les actions menées par l'Association en faveur du personnel communautaire.

Avez-vous des questions ?

M. RAVASCO.- Qu'est-ce que l'Amicale du personnel de la Ville de Cannes dans ce cadre et pourquoi y a-t-il une convention ?

M. BROCHAND.- Ce n'est pas un syndicat, mais une association qui s'occupe du personnel.

M. LISNARD.- C'est un peu l'équivalent du comité d'entreprise.

M. BROCHAND.- C'est pour cela que nous l'avons accepté sans problème et que mon successeur, dans sa grande sagesse, l'a pérennisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.- Centre aquatique Grand Bleu - Transfert de personnel de la Ville de Cannes au profit de la C.A.P.L. au titre de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs »

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins a déclaré d'intérêt communautaire le centre aquatique Grand Bleu.

A la suite des intempéries du 3 octobre dernier, une convention de mandat de gestion provisoire - vous voyez qu'on en fait M. RAVASCO - a été conclue entre l'agglomération et la Ville de Cannes afin de permettre la réalisation d'importants travaux de remise en état par la Ville de Cannes.

Grâce au professionnalisme et à la réactivité des équipes communales, le complexe sportif a pu rouvrir ses portes le 22 juin dernier. A ce jour, l'ensemble des conditions administratives, financières et techniques inhérentes au transfert de compétences sont désormais remplies pour procéder au transfert des personnels de la Ville de Cannes au profit de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Ce sont donc 20 agents qui, dès le 1^{er} octobre prochain, rejoindront les équipes communautaires affectés à plus de 50 % de leur temps de travail à cet équipement.

Sont ainsi concernés 8 éducateurs des activités physiques et sportives, 1 opérateur, 1 agent de maîtrise principal, 9 adjoints techniques et 1 adjoint administratif.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Y a-t-il des personnes qui votent contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11.- Centre aquatique Grand Bleu - Primes et indemnités pour les personnels relevant de la filière sportive

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Cette délibération vient compléter la précédente, relative au transfert des personnels du centre aquatique Grand Bleu au 1^{er} octobre 2016.

Par la mise en œuvre effective de ce transfert, la C.A.P.L. doit approuver le régime indemnitaire des personnels relevant de la filière sportive (incluant notamment l'ouverture 7 jours sur 7 entraînant des spécificités de rémunération notamment sur les périodes de dimanche, jours fériés et travail de nuit).

A ce titre, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la mise en œuvre du régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière sportive.

Ce régime indemnitaire est identique à celui que les agents avaient à la Ville de Cannes.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Y a-t-il des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. FIORENTINO quitte la séance en donnant pouvoir à Mme BRUNETEAUX.

12.- Économies d'échelle et qualité de service - Mise à disposition de personnel de la C.A.P.L. auprès de ses communes membres et de ces dernières au profit de la C.A.P.L. En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Dans le cadre du transfert de personnel du Grand Bleu, neuf agents issus de la Ville de Cannes exerceront leur mission pour une durée inférieure à 50 % du temps plein au sein de cette structure (sur accord express des agents, décision soumise conformément à la législation en vigueur à un passage en Comité Technique puis en Commission Administrative Paritaire). Le reste de leur temps sera consacré à la conduite de missions au sein d'autres équipements sportifs de la Ville de Cannes. Le coût financier de cette mise à disposition représentera 89 000,00 € en année pleine.

En outre, dans un souci partagé et permanent d'économies d'échelle, de simplification administrative et d'efficacité dans le service public rendu aux usagers, des conventions-type de mise à disposition de personnel de la C.A.P.L. vers les communes membres et des communes membres vers la C.A.P.L. seront établies.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise à disposition des personnels et d'autoriser moi-même à signer les conventions afférentes.

Avez-vous des questions ?

M. RAVASCO.- Si je comprends bien, il est question de récupérer le personnel de Cannes prêté à la C.A.P.L. et que de la C.A.P.L., il revienne à Cannes. Est-ce bien cela ? C'est le principe que rien ne se passe !

M. BROCHAND.- Non, cela ne concerne que les agents exerçant leur mission pour une durée inférieure à 50 % d'un temps plein. Nous avons bien vérifié que ces 50 % sont nécessaires à la bonne marche du Grand Bleu. J'espère que cela suffira.

Concernant Cannes, il n'y a pas que le Grand Bleu. La collectivité a donc besoin de ce personnel qui à moindre coût pourra s'occuper des autres équipements situés sur son territoire. C'est donc une approche d'économie. De plus, le personnel est d'accord.

M. RAVASCO.- C'est soviétique comme système, nous n'en sortons plus !

M. BROCHAND.- Cannes payait 100 % et la C.A.P.L. également, nous n'aurons plus que 50 % de chacun de ces agents.

M. RAVASCO.- Si vous le dites !

M. BROCHAND.- Nous passons au vote.

Votez-vous contre ? Vous abstenez-vous ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

13.- Centre aquatique Grand Bleu - Mise à disposition par la Ville de Cannes des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence optionnelle « équipements culturels et sportifs », plus particulièrement pour cet équipement sportif, et transfert des marchés publics, contrats et conventions afférents au profit de la C.A.P.L.

En l'absence de Mme Michèle TABAROT, 5^{ème} Vice-Présidente, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Le centre aquatique Grand Bleu est un superbe équipement sportif. Je vous conseille d'aller y nager, l'entrée n'est pas très chère et peut aider ceux qui ont de petits moyens. Allez-y, on vous accueillera volontiers et je pense que cela vous permettra de mieux mesurer ce que cela représente pour la population.

Cette délibération constitue une étape supplémentaire indispensable dans le transfert à l'agglomération des Pays de Lérins du centre aquatique Grand Bleu situé à Cannes.

En effet, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à son exercice, ainsi que l'exercice des droits et obligations qui leur sont attachés.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens, y compris les droits et obligations attachés, et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

Êtes-vous d'accord ou non, M. RAVASCO ? Je vous pose la question parce que tous les autres sont d'accord. Vous êtes donc d'accord !

À l'unanimité le transfert des biens et des immeubles et la mise à disposition du centre aquatique à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins sont votés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Je vous remercie.

Nous allons passer à la fiscalité et aux finances, domaine qu'il faut suivre avec précision. Je passe la parole à M. David LISNARD.

Merci de m'avoir écouté.

14.- Centre aquatique Grand Bleu - Approbation des tarifs applicables aux usagers de cet équipement sportif

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Merci, M. le Président. Mes chers collègues et néanmoins amis, la première délibération dans le prolongement de ce qui a été évoqué tout à l'heure concerne le centre aquatique Grand Bleu, magnifique équipement sportif et ludique, dont la clé de répartition de la charge n'est pas soviétique, mais je vous félicite de l'utilisation de ce terme que moi-même je reprends souvent, elle est comme dans toute entreprise, y compris privée, en phase avec la réalité de la charge. Il est donc normal que celui qui assume la charge, assume aussi le service et la recette. C'est exactement le plan de ventilation qui en découle.

La délibération n° 14 permettra aux usagers des autres communes, à l'instar de ce qu'a dit le Président, de bénéficier des tarifs des Cannois.

Jusqu'à maintenant, les Cannois payaient moins cher que les usagers des autres communes et c'était selon un principe de justice puisque seuls les contribuables cannois portaient l'effort.

Désormais, les usagers des autres communes membres de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins payeront le tarif préférentiel des Cannois. Il y aura donc un esprit *de club* au sein de cette communauté, ce qui est logique au vu du transfert de l'équipement.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

15.- Centre aquatique Grand Bleu - Convention entre la C.A.P.L. et la Ville de Cannes portant sur les modalités d'encaissement au titre de la Régie de recettes

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Dans ce prolongement, la délibération n° 15 vise à vous faire approuver une convention, laquelle sera signée ultérieurement entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Ville de Cannes sur les modalités d'encaissement au titre de la Régie de recettes avec un système centralisé pour la Commune de Cannes pour des questions de compatibilité du logiciel qui ne reconnaît qu'une seule personne morale au profit de l'utilisateur. En revanche, comme pour les charges, nous re-ventilons ensuite les recettes selon la réalité de l'usage.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

16.- Budget Principal 2016 - Décision modificative n° 1

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération est notre première décision modificative sur notre budget principal, DM1. Au mois de septembre, c'est raisonnable. Elle accompagne la consolidation dans tous les sens du terme de notre Communauté d'agglomération comme établissement public à fiscalité propre qui se constitue en puissance publique. Elle vise à intégrer les charges et les recettes des derniers transferts de compétences dont la compétence GEMAPI que nous évoquons et d'équipements dont le centre aquatique Grand Bleu.

Dans la délibération, vous avez les subtilités de ce transfert et de cette intégration puisque s'agissant de la compétence GEMAPI, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, selon ce très beau terme pour lequel je félicite l'initiative et cette idée que je trouve formidable, va récupérer la compétence et l'action du S.I.F.R.O. avec l'intégration des dépenses de personnel qui doivent être prises en charge, mais également toutes les dépenses et recettes ainsi que la dette de ce syndicat qui étaient assumés par les communes membres, elles-mêmes membres de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et enfin Cannes Pays de Lérins va se substituer au Syndicat Intercommunal mixte de la Siagne et ses Affluents, le S.I.S.A., en lieu et place des communes membres.

Tout à l'heure, sur le Grand Bleu, nous avons évoqué le transfert de charges, le transfert de recettes, l'organisation et le portage des crédits accompagnant la réalisation de ce magnifique équipement.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

17.- Transfert du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) des communes à la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- De par cette délibération austère et technique, mais courte, sans rien changer au volume financier acquitté au titre du FNGIR, ce magnifique Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, il s'agit de le faire acquitter par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Il y a ensuite un système de vases communiquant avec les Mairies ; ce qui ne change rien à ce que nous versons au fonds national, mais qui permet d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale et de réduire l'impact du Fonds National de Péréquation pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

C'est donc une disposition technique qui permet d'avoir un gain financier pour notre Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Ce Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources avait été créé lors de la suppression de la taxe professionnelle et de la mise en place des nouveaux dispositifs. Les nouvelles dispositions nationales favorisant certaines communes, l'État a donc repris le solde entre l'ancien et le nouveau dispositif pour le reverser aux communes qui étaient pénalisées par le nouveau dispositif. Les communes ne perdent rien par rapport au montant des recettes de l'ancienne taxe professionnelle, mais elles auraient perçu plus selon les nouveaux modes de calcul. Cela est donc reversé pour les communes qui, elles, étaient perdantes au regard du nouveau mode de calcul.

J'espère avoir été clair.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

18.- Remise gracieuse du débet d'un montant de 1 966,22 € constaté sur les années 2014 et 2015 pour la Régie des Transports Urbains

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération vise à une remise gracieuse du débet d'un montant de 1 966,22 € sur la Régie de Recettes des Transports et ce sur deux années. Sur ces deux années, la Régie de Recettes a brassé un montant d'environ 14 M € et il y a eu un problème de caisse sur 1 966,22 €, soit de l'erreur, soit du vol. Au regard de ces 14 M €, le pourcentage est extrêmement dérisoire, mais cela est toujours contrariant.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

19.- Politique concertée de lutte contre les inondations - Adhésion de la C.A.P.L. à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dénommé Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) MARALPIN

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération nous permet d'aborder la problématique de l'environnement et du cadre de vie avec la création d'un EPTB qui est un acronyme, Etablissement Public Territorial de Bassin, qui sera dénommé Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau, le SMIAGE MARALPIN.

La logique est extrêmement claire, elle résulte du principe de Tchernobyl, largement évoqué tout à l'heure, qui nous renvoie lui aussi au temps de l'Union Soviétique et de l'opacité de l'information et surtout de la porosité des pollutions ou des phénomènes climatiques et naturels.

La logique qui se met en place avec le Département est de constituer un établissement public qui regroupera les établissements compétents à la bonne échelle, c'est-à-dire à l'échelle des bassins versants, notamment lorsque cela est possible dans les Communautés d'agglomération qui ici trouvent tout leur sens pour coordonner la conception des travaux en matière de prévention du risque inondations et intervenir comme un levier de support à ces opérations.

Comme vous le savez, cette mutualisation des compétences et cette concentration des moyens doivent nous permettre de répondre de façon plus efficace à la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations au sein de cet EPTB pris à l'initiative du Département des Alpes-Maritimes.

Toutes ces évolutions sont elles-mêmes rendues possible par les évolutions législatives. Je pense à la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM, modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui a créé la compétence GEMAPI, qui signifie « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », au 1^{er} janvier 2016. La loi NOTRe, citée par le Président, a reporté au 1^{er} janvier 2018 la date couperet de transfert de cette compétence des communes vers les intercommunalités, mais ici même grâce à votre sagesse, nous avons décidé d'anticiper la prise en compte de cette compétence au 1^{er} juin 2016. Pour rebondir sur le débat qui a été lancé tout à l'heure sur le flan mandocien et fréjusien, l'intercommunalité a désormais repris les dossiers y compris ceux déclarés d'intérêt général qui ont fait l'objet de ces débats.

L'EPTB, tel qu'il a été conçu, a répondu à ces exigences, à cette pertinence et à ce bon sens de la mutualisation et de la prise en compte large du risque et de la concentration des moyens également pour concentrer les compétences techniques.

Je crois qu'il est très pertinent d'avoir un établissement qui dispose des compétences techniques, y compris en terme intellectuel, et des compétences d'étude. À mon sens, c'est toute la pertinence d'un EPTB.

À l'époque, j'avais demandé au Président du Conseil Départemental quelques précautions, et les Maires ici présents en sont témoins (n'est-ce pas, M. le First Vice-Président), pour que nous rendions étanches les contributions financières et qu'il n'y ait pas un vase communicant *tchernobylesque* financier entre l'Ouest et les territoires plus à l'Est. Il y aura des conceptions en commun, mais le Département nous a apporté des garanties avec l'organisation de cet EPTB en deux cycles.

Un premier cycle qui court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour que le Syndicat Mixte assume la prise en charge de deux types d'actions, d'abord la phase de préfiguration, c'est là que nous trouvons tout le sens de la mutualisation, la prise en charge de la compétence GEMAPI par le territoire avec, et c'est très important, la définition d'une Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau. Cela fait un acronyme de plus, c'est le SOCLE. Quand je parle de l'eau, je parle d'inondations et non d'eaux usées, d'assainissement, de canalisations d'eaux pluviales et d'eau potable. Nous parlons vraiment de la problématique qui nous réunit dans notre préoccupation qui est celle de la lutte contre les inondations.

Il y aura donc des contrats territoriaux, c'est-à-dire que chaque territoire et chaque bassin versant au sein de notre Communauté d'agglomération produiront leur projet de contrat territorial à l'échelle des bassins versants, ce qui est une garantie de cohérence entre le besoin territorial et l'action, en sachant que les fiscalités additionnelles qui pourraient être décidées au titre de la loi GEMAPI le seraient dans le cadre de l'intercommunalité décisionnaire. Nous avons donc des garanties de ce point de vue.

Nous avons tenu à ce que les vallons soient intégrés parce qu'il y avait une ambiguïté juridique. Or de surcroît selon la configuration de notre territoire, nous ne pouvons pas traiter sérieusement de la problématique inondation sans traiter les vallons. Ce point avait un peu échappé au législateur qui s'était concentré sur les cours d'eau naturels et non sur les vallons.

J'insiste un peu sur cette délibération alors que j'ai été très rapide sur les autres, mais celle-ci est importante.

Il y aura une analyse spécifique dans le cadre de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau, le SOCLE que j'ai évoqué, pour que la problématique « vallons » soit bien prise en compte.

La deuxième phase toujours dans ce premier cycle, c'est la phase de réalisation. Il y aura une mission opérationnelle pour poursuivre les actions qui sont déjà engagées par le Département. Le Département vient d'ajouter 10 M € sur la soultte résultant de la vente des actions de la société d'exploitation de l'Aéroport Nice-Côte d'Azur. Il y aura donc 10 M € de plus sur ces actions financées par le Département et une action de rationalisation des structures syndicales existantes au sein d'une même entité juridique tout en préservant les actions de proximité sur les territoires.

Le deuxième cycle courra à partir du 1^{er} janvier 2018 et visera à inscrire les modalités de prise en charge de la compétence GEMAPI par ce nouvel établissement avec une gestion des aménagements de protection hydraulique et une gestion des milieux et de l'aléa par le ralentissement des écoulements. Tout ceci sera pris en compte dans cette phase.

Au sein du Syndicat Mixte, dans cette phase, il y aura un toilettage des structures membres ; il ne restera que le Département et les E.P.C.I. à fiscalité propre, tels que je viens de les évoquer compte tenu des dispositions légales.

C'est dans cette phase que le Syndicat Mixte demandera sa labélisation EPTB pour bénéficier du soutien de l'État comme il se doit avec des garanties de possibilité de sortie en cas d'évolutions non conformes aux intérêts de notre territoire.

Voici pour l'exposé de cette délibération visant à approuver le principe de l'adhésion de notre Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau, SMIAGE MARALPIN.

Y a-t-il des questions ?

M. CARRETERO.- Ce n'est pas une question, mais une intervention pour aller dans votre sens. Bien évidemment, nous votons cette délibération, mais nous souhaitons aborder ce dossier avec beaucoup de prudence.

Dans un premier temps, il était proposé d'intégrer l'EPTB avec un projet de statuts ne nous permettant pas de nous retirer. Cela ne nous convenait pas car nous n'avions pas de visibilité sur les travaux qu'allait engager cet établissement, alors que nous serons toujours considérés comme responsables de ce qui sera fait ou pas, même si la compétence est transférée.

Aujourd'hui, et vous venez de le rappeler, il est proposé une adhésion avec une possibilité de retrait une fois la préfiguration établie, et notamment ce programme de travaux. Nous acceptons donc et nous votons bien entendu cette proposition et souhaitons qu'elle soit accompagnée d'un programme de travaux importants dans toutes les communes de l'agglomération, ce que vous avez rappelé.

Nous souhaitons qu'une réunion de travail associant tous les Maires se tienne dans quelques mois afin de permettre de prendre ensemble la décision de poursuivre ou non cette adhésion.

M. LISNARD.- Merci, M. CARRETERO. Merci d'avoir rappelé le travail que nous avons mené et les préoccupations qui étaient les nôtres et que nous avons réussi à faire valider par le Département.

Je vous remercie de cet appui et effectivement les Maires ou leur représentant seront conviés, comme Éric CIOTTI me l'a confirmé, à une réunion de travail à ce sujet.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Je vous en remercie.

20.- Politique de gestion intégrée des risques et de lutte contre les inondations à l'échelle communautaire - Approbation des études du programme d'intention des Pays de Lérins (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI))

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération est dans le prolongement de ce qui vient d'être évoqué, mais pas uniquement puisque nous avons anticipé ce travail, et je tiens à le dire ici.

Pour compléter ce qui a été évoqué tout à l'heure, nous avons mené un travail important pour faire avancer un dossier de Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations portant le doux acronyme de PAPI, un gentil PAPI qui nous permet de limiter le risque.

Récemment, je crois le 25 août, nous avons présenté sur les bords de La Frayère le dépôt du dossier liminaire pour parvenir à ce PAPI. C'est un PAPI d'intention Cannes Pays de Lérins qui se divise en trois grands axes, trois sujets majeurs :

- la prise en compte du risque dans la vie quotidienne ;
- l'approfondissement de la connaissance des risques ;
- l'élargissement de l'échelle d'intervention pour que nous soyons cohérents par un plan d'actions stratégiques et à l'échelle du bassin versant.

Cette démarche PAPI permet d'obtenir des financements en théorie jusqu'à 80 %. Je ne suis pas certain que nous atteignons ce pourcentage, mais nous obtiendrons plus de 50 % de financement extérieur. Je peux vous le dire de façon extrêmement fiable aujourd'hui, ce qui nous permettra :

- l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, ce que nous avons déjà commencé ;
- la surveillance et la prévision des crues et des inondations. Nous commençons à installer les repères de crue sur la base du 3 octobre ;
- l'alerte et la gestion de crise. Vous avez vu l'application qui a été mise en œuvre dans nos communes et qui a été présentée au Cannet et à Mandelieu ;
- la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme. Sur la Commune de Cannes, nous avons anticipé dans le cadre de la révision du P.L.U. en prononçant des sursis à statuer pour prendre en compte l'événement du 3 octobre, même s'il est extrêmement hors normes ;
- les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- le ralentissement des écoulements ;
- la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Il y a donc un travail extrêmement lourd.

Il faut savoir que l'enjeu financier se compte en millions d'euros à trois chiffres et qu'il faudra que nous travaillions de façon extrêmement méthodique, consciencieuse et claire. Pour ma part, je pense qu'il faut travailler sur une durée de 18 à 20 ans pour mettre en place progressivement toutes ces infrastructures en tenant compte des urgences. Nous avons déjà commencé à travailler en faisant progresser le dispositif au gré des connaissances et du principe de réalité financière.

Voici, mes chers collègues, pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ?

Le débat a pré-prospéré, mais M. CERAN a une question. Je vous en prie.

M. CERAN.- Une question et un souhait qui ne sont pas directement liés à la délibération, mais qui en font partie quand même.

Nous avons reçu un document d'information sur le lancement de PREDICT qui semble un bon choix, mais il n'y a aucune mention dans ce document, et vous allez certainement m'éclairer à ce sujet, sur le moyen choisi pour alerter la population qui ne possède pas de smartphone. Nous savons aujourd'hui que dans la tranche des 65 ans et plus, il n'y a que 10 % de possesseurs de smartphone. Comment allons-nous informer les 90 % qui n'en possèdent pas ?

M. LISNARD.- M. CERAN, je présenterai cela prochainement puisque chaque commune adapte ses mesures. Le chiffre de 10 % est déjà obsolète. Regardez, ici il y a très peu de personnes de plus de 65 ans et toutes ont un smartphone ! Nous avons beaucoup de CSP PLUS, ce qui n'est pas très représentatif de la population. Je suis d'accord avec vous.

M. CERAN.- Mais il faut savoir s'en servir, il ne suffit pas d'en avoir !

M. LISNARD.- Je n'osais pas le dire et je pense que M. le Président ne devrait pas nous montrer la manière dont il s'en sert ! (*Rires*)

Très sérieusement, parce que cela nous renvoie hélas à une réalité difficile et tragique, l'enseignement que j'ai tiré du 3 octobre est qu'il fallait multiplier les moyens d'alerte et qu'il faut également anticiper. Être alerté, c'est bien, savoir quel comportement adopter, est encore mieux ! Nous avons donc lancé des cycles de formation à la californienne ou à la japonaise, pas uniquement dans les écoles, mais également auprès des populations seniors.

Ce qui a fonctionné le 3 octobre :

- les réseaux sociaux, mais cela aurait pu ne pas être le cas ;
- les téléphones portables ont globalement fonctionné.

En revanche, nous avons équipé la police municipale de haut-parleurs qui n'étaient plus présents dans les services depuis une trentaine d'années parce que nous étions dans une autre phase.

Nous avons installé des systèmes de haut-parleurs que nous avons expérimentés au Prado et cela fonctionne.

Les moyens d'alerte sont : haut-parleurs, alertes smartphone, informations sur le net, sur les réseaux sociaux, numéro d'appel automatique sur les lignes fixes, je crois qu'à part les nuages de fumée que nous voyons mal s'il pleut, et les panneaux d'affichage, c'est assez complet, mais j'en oublie certainement. Sur une urgence, il y aura des alertes smartphone, des informations sur les réseaux sociaux, de l'e-mailings et des appels téléphoniques tel que cela se fait dans le cadre du S.I.S.A. à Auribeau et à Mandelieu. C'est assez innovant et cela nous coûte un peu d'argent, la Ville de Cannes se dote également de tout un maillage en mâts avec des haut-parleurs, d'un système sécurisé parce qu'il faut *cybersécuriser* et de panneaux d'affichage également.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. TOULET.- M. le Vice-Président, je voulais vous dire qu'au Cannel lors des dernières intempéries avec une alerte orange déclenchée au niveau de la Préfecture, l'ensemble des administrés a été appelé sur des postes fixes. M. le Président, vous pouvez peut-être vous raccrocher à une ligne fixe. Les foyers ont donc reçu un appel téléphonique sur un poste fixe classique. Nous n'avons donc pas besoin d'être très aguerris avec les nouvelles technologies et nous pouvons toucher la totalité des abonnés des PTT sur les lignes Orange classiques ou celles des autres opérateurs. Cela s'est passé ainsi : nous avons reçu un appel de la Mairie du Cannel à notre domicile pour nous signaler la vigilance orange.

M. LISNARD.- Merci et je salue votre œcuménisme, ce soir.

Effectivement, ce dispositif est mis en place dans le cadre de la Communauté d'agglomération.

Je conclus maintenant, M. le Président.

Comme en matière de surveillance, l'addition des moyens multiplie l'efficacité. Il y a un effet exponentiel et nous le voyons très bien en matière de surveillance du territoire et de sécurité, mais également en matière d'alerte. Il faut donc multiplier les moyens. L'addition produit une multiplication vertueuse. La question de M. CERAN était tout à fait pertinente parce qu'elle nous a permis de souligner la pertinence aussi de notre réaction.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. CERAN.- Ce n'était pas que la question, c'était également un souhait. La population est très traumatisée suite à ce qui s'est passé voici un an. Aujourd'hui, les habitants ont besoin d'être informés de manière très précise. Le Conseil Communautaire ne pourrait-il pas faire un bilan de toutes les réalisations faites en matière de travaux ?

M. LISNARD.- M. CERAN, vous êtes trop avisé. Votre souhait est déjà exaucé, un bilan est prévu. Nous avons fait mieux que cela, nous avons rappelé à deux reprises, l'intégralité des sinistrés sur la Commune de Cannes. Nous évoquerons ces questions en Conseil Municipal de Cannes, si vous le voulez bien !

M. CERAN.- D'accord.

Mme TARDIEU.- Je vais vous féliciter parce qu'il ne faut pas toujours être négatif. J'ai téléchargé l'application, c'est génial ! Même si les grands-parents et les personnes âgées ne l'ont pas téléchargé, les petits-enfants et les enfants peuvent vite les prévenir par téléphone.

M. LISNARD.- C'est aussi vrai. Rien ne remplace l'intergénérationnel, tout simplement, la réalité des relations de famille. Je vous remercie de ce témoignage.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est un plébiscite.

M. le Président, j'en ai terminé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BARASCUD quitte la séance en donnant pouvoir à Mme ROMIUM.

M. FARINELLI quitte la séance en donnant pouvoir à M. CARRETERO.

M. BROCHAND.- Je passe la parole à M. le Maire de Mougins.

22.- Économies d'échelle - Constitution d'un groupement de commandes entre la C.A.P.L. et la Ville de Cannes relatif à l'opération de requalification et de rénovation des Allées de la Liberté à Cannes

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Merci, M. le Président.

Je vous passe la lecture complète de la délibération, mais vous avez bien compris que concernant les Allées de la Liberté, il y aura des travaux qui concerneront à la fois la Ville de Cannes et la Communauté d'agglomération.

Il s'agit bien entendu de faire un groupement de commandes pour les deux et que la Ville de Cannes soit la coordinatrice de ce groupement.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ou des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23.- Modification des modalités de suspension des titres d'abonnements annuels du réseau de transports PALM BUS en cas de non-paiement

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il s'agit de mettre en exergue que certains abonnements n'ont pas été honorés du paiement. Nous souhaitons bien entendu, dans le cas où nous aurions un rejet de paiement, suspendre l'abonnement et l'accès à celui-ci.

Voici ce qui est proposé.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- M. le Président, je voudrais prendre la parole juste une seconde.

Je viens de faire un test. Je voulais savoir si vous suiviez et je suis très déçu du résultat. Je n'ai pas passé la délibération n° 21.

Je vous demande vraiment d'être plus attentifs.

21.- Économies d'échelle - Constitution d'un groupement de commandes entre la C.A.P.L. et les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer pour la modélisation 3D et la conception/réalisation d'infographies de projets architecturaux et urbanistiques

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il vous est demandé par cette délibération de voter la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération et nos communes pour la modélisation 3D et la conception/réalisation d'infographies de projets architecturaux et urbanistiques.

C'est efficace et cela fonctionne bien. Le fait de le faire ensemble, coûte moins cher et donne de la cohérence à ce que nous faisons sur le territoire, y compris pour les architectes. Désormais, les cinq communes sont favorables à ce dispositif.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

M. LISNARD.- Merci. La prochaine fois, faites attention !

24.- Politique en faveur de l'Habitat - Rattachement de l'Office Public de l'Habitat Cannes et Rive Droite du Var à la C.A.P.L.

En l'absence de M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Présidente, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- M. Henri LEROY n'étant pas présent, je vais continuer avec la délibération n° 24.

Les nouvelles dispositions législatives issues de la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a prévu, dans son article 114, le rattachement des Offices Publics de l'Habitat aux E.P.C.I. à compter du 1^{er} janvier 2017. En effet, avec la création de la C.A.P.L. le 1^{er} janvier 2014, dotée de la compétence Habitat, l'O.P.H. doit lui être obligatoirement rattachée. A défaut, le Préfet prononcera le rattachement de droit de l'O.P.H. à la C.A.P.L. et désignera lui-même les représentants qui siégeront au Conseil d'Administration. La procédure choisie pour ce rattachement est basée sur une démarche volontaire des collectivités concernées, Ville de Cannes et C.A.P.L.

Afin d'anticiper le rattachement de droit de l'Office Public Cannes et Rive Droite du Var, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, compétente en matière d'Habitat, a donc souhaité engager la procédure dans une démarche volontariste et partenariale avec la Ville de Cannes.

Le rattachement de l'Office Public Cannes et Rive Droite du Var s'inscrit pleinement dans le cadre du Programme Local de l'Habitat intercommunal dont les objectifs sont de répondre à la diversité des besoins et d'amorcer un rééquilibrage territorial de l'offre sociale à travers les communes membres.

Sur le plan financier, les garanties d'emprunts et les engagements en matière de subvention contractualisés par la Ville de Cannes demeurent. Pour les suivants, les règles sont à établir entre la commune d'accueil pour les nouvelles constructions et le bâti à réhabiliter et la C.A.P.L., sachant que cette dernière dispose de la compétence en matière de garantie d'emprunts.

Le Conseil d'Administration de l'O.P.H., dans sa séance du 8 septembre 2016, a donné un avis favorable au rattachement à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Le Conseil Municipal de Cannes a donné également un avis favorable à ce rattachement, le 12 septembre dernier.

On vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le rattachement de l'O.P.H. auprès de la C.A.P.L. à compter du 1^{er} janvier 2017.

Y a-t-il des questions ?

M. RAVASCO.- Si je comprends bien, vous nous faites voter obligatoirement favorablement pour quelque chose qui nous sera imposé par le Préfet en 2017 ?

M. BROCHAND.- Si nous ne le faisons pas, le Préfet nous l'imposera effectivement.

Pendant sept ans, je me suis occupé à Cannes des HLM, croyez-moi, ce n'est pas facile lorsque vous avez des personnes contre. Par rapport au vote de cette délibération, je dirais que le fait que nous ayons anticipé cette décision en fait une décision d'indépendance qui nous paraît plus importante. Cela n'empêche pas que la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins discute avec les Maires. Vous savez très bien qu'aujourd'hui, les HLM ne sont pas au même niveau dans chaque commune. Une commune comme Cannes est à 17 % alors que d'autres ont des pourcentages bien inférieurs.

Lorsque l'on voit que l'État a fixé un objectif à 25 % et même plus pour certains, ce n'est pas possible ici pour des raisons réelles telles que le prix du foncier. C'est vraiment quelque chose de très difficile qui demande une discussion pour envisager l'emplacement de ces logements sociaux. Nous ne voulons pas que cela ait l'allure de prison. Ce n'est pas du tout notre volonté et nous souhaitons que les logements sociaux aient une certaine esthétique.

C'est une délibération très importante.

M. RAVASCO.- Il faut donc choisir entre vous et le Préfet !

M. BROCHAND.- Non. Pour le Préfet, c'est fini, si je décide.

M. RAVASCO.- En votant favorablement, c'est vous, sinon, nous aurons le Préfet. Politiquement, nous restons beaucoup plus proches de vous, malgré tout que des préfets en place, donc tout va bien.

M. BROCHAND.- Politiquement, c'est le fascisme administratif ! Vous apprendrez à le connaître, vous verrez. *(Rires)*

Y a-t-il des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Merci pour votre confiance.

25.- Compétence « promotion du tourisme » - Maintien des offices de tourisme des stations classées de Cannes et de Mandelieu-La Napoule

En l'absence de M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Présidente, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- La Promotion du Tourisme sur notre territoire est un enjeu majeur pour la vitalité et le développement économique de notre bassin de vie.

A ce titre, les Communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule, dont la spécificité est d'être érigées en stations classées de tourisme, se sont engagées, au même titre que l'ensemble des communes de l'agglomération, dans une politique touristique d'accueil et de promotion du territoire ambitieuse à travers notamment la création d'animations culturelles et sportives, le soutien au développement d'une offre variée d'hébergements touristiques et aux commerces de proximité, l'embellissement du cadre de vie et la préservation du patrimoine culturel et environnemental.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins souhaite, comme le prévoit la législation en vigueur, maintenir des offices de tourisme distincts au sein des stations classées de tourisme du territoire communautaire, à savoir des Communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule.

Le Conseil Communautaire est alors appelé ce jour à approuver le maintien de ces offices au statut spécifique, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017, date du transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » à la C.A.P.L.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Y a-t-il des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- À l'unanimité, la Promotion du Tourisme sera partagée !

26.- Compétence « promotion du tourisme » - Maintien de la taxe de séjour et des taxes sur les casinos à l'échelon communal

En l'absence de M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Présidente, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Comme souligné précédemment, la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » fera partie intégrante des compétences obligatoires du Développement Economique de la C.A.P.L.

En vertu de l'article L. 5211-21 du C.G.C.T., la taxe de séjour peut être instituée par le Conseil Communautaire sauf délibération contraire des communes qui ont déjà institué la taxe pour leur propre compte et dont la délibération est en vigueur. Ce qui est le cas pour les cinq communes membres de l'agglomération.

En outre, conformément aux dispositions juridiques en vigueur, les E.P.C.I. qui exercent la compétence tourisme peuvent également instituer le prélèvement direct sur le produit brut des jeux, sauf opposition de la commune siège d'un casino.

Les communes ont souhaité conserver, à l'échelon communal, le prélèvement des taxes susvisées et ont fait part à la C.A.P.L. de leur volonté de délibérer en ce sens, avant le 31 décembre 2016.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à acter, conformément aux souhaits partagés des communes membres, le maintien de la perception de la taxe de séjour et des taxes casinos au niveau communal.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Votez-vous contre ? Vous abstenez-vous ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27.- Accompagnement à l'Emploi - Convention de partenariat entre la C.A.P.L. et le Centre Expo Congrès - Office de Tourisme et des Congrès - de Mandelieu-La Napoule dans le cadre de manifestations économiques locales

En l'absence de M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Présidente, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Dans le cadre des actions de développement économique et de soutien au tissu entrepreneurial local, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins organise, en étroite collaboration avec ses communes membres, de nombreuses rencontres et forums. A ce titre, la C.A.P.L. et le Centre Expo Congrès - Office de Tourisme et des Congrès - de Mandelieu-La Napoule (C.E.C.) sont conjointement impliqués dans l'organisation de manifestations locales en lien avec l'économie et l'emploi du territoire.

Peuvent être cités à titre non exhaustif, le Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises et le Salon « Les Nouvelles Vagues du Nautisme » organisé par le C.E.C. et ses partenaires. Ainsi, de par son expérience en termes de personnel et ses moyens logistiques, le C.E.C. de Mandelieu-La Napoule est le partenaire naturel de la C.A.P.L. qui souhaite bénéficier de son soutien pour la coordination logistique, technique et matérielle du Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises.

Cette délibération a donc pour objet d'acter ce partenariat, le Conseil Communautaire étant appelé à approuver ce dernier définissant les engagements réciproques concernant l'organisation du Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises et du Salon « Les Nouvelles Vagues du Nautisme ».

Y a-t-il des questions ?

M. TOULET.- M. le Président, j'ai juste un souhait.

Tout à l'heure nous avons évoqué le rapprochement au niveau des offices du tourisme entre Cannes et Mandelieu. Maintenant, nous évoquons différents événements. Je pense qu'il faudrait que ce mouvement s'accélère et s'étende à l'ensemble des cinq communes des Pays de Lérins.

Nous avons tout intérêt à vendre la destination « Pays de Lérins », « Cannes Pays de Lérins » bien sûr puisque Cannes est la deuxième ville la plus connue de France après Paris grâce à son festival international, mais nous avons les uns et les autres des équipements qui pourraient peut-être être mutualisés.

Je pense que nous pourrions vendre le musée Bonnard pour la municipalité du Cannet. Nous avons la magnifique salle de La Palestre qui pourrait accueillir, pourquoi pas, un certain nombre de manifestations que Cannes ne peut parfois pas accueillir faute de places tout simplement. Je pense qu'il faut aller dans cette direction pour faire en sorte que Théoule, Mandelieu, Mougins, Le Cannet et Cannes travaillent davantage ensemble, utilisent de manière plus intelligente leurs équipements et que cette destination qui fait rêver beaucoup de français et le monde entier ait finalement des retombées pour l'ensemble des cinq communes. C'est tout l'intérêt de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

M. BROCHAND.- Nous sommes tout à fait d'accord avec vos suggestions et nous sommes à la disposition de toutes les communes pour mettre en place ce système. Nous en parlerons au prochain conseil et nous verrons ce que nous aurons pu faire pour que ceci existe de manière concrète.

Merci de votre suggestion.

Y a-t-il des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28.- Accompagnement à l'Emploi - Organisation du Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises - Édition 2016

En l'absence de M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Présidente, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Promouvoir l'Emploi et accompagner efficacement nos entreprises et leurs collaborateurs dans leur développement sont des priorités d'actions de notre agglomération.

Dans cet esprit, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins organise à nouveau cette année, en étroite collaboration avec la Ville de Mandelieu-La Napoule qui en est à l'origine et a impulsé cette dynamique, le Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises qui se tiendra le 10 novembre prochain, de 9h30 à 18h30 au Centre Expo Congrès de Mandelieu-La Napoule.

Cette manifestation majeure de la rentrée permet, chaque année, la mise en relation d'environ 4 000 visiteurs grâce à la présence de nombreux partenaires, la tenue de conférences et d'ateliers ainsi que la proposition sur site de nombreuses offres d'emploi. L'an dernier, ce sont 127 contrats de travail qui ont été signés lors de cette édition soit 65 % de plus qu'en 2014.

Dans un contexte de crise économique où le taux de chômage sur notre territoire reste élevé, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins met en place, dans le cadre de la convention de partenariat établie avec le Centre Expo Congrès de Mandelieu-La Napoule, une politique tarifaire attractive permettant aux entreprises qui proposent des offres d'emploi de participer davantage à cet événement.

Parce que l'innovation et l'envie d'entreprendre doivent être plus que jamais récompensées, promues et encouragées, le Salon pour l'Emploi organisera également la remise du Trophée « Création et reprise d'Entreprise des Pays de Lérins », doté d'un prix de 1 000,00 €.

Nous demandons d'approuver le nouveau règlement du Salon, le règlement intérieur du Trophée et m'autoriser à signer ces documents.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Pas d'abstention)*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- À l'unanimité, nous avons approuvé cette dernière délibération.

Merci d'avoir été si patients.

En dernier lieu, je vous précise que le prochain conseil aura lieu le 3 novembre.

Ce soir, vous allez recevoir un cadeau avant de partir. Pour bien montrer à Monsieur RAVASCO qui dit que nous ne faisons rien, en particulier en 2015, vous aurez le rapport d'activités détaillé qui vous permettra ce soir de vous endormir tranquillement et de vous dire que peut-être l'intercommunalité sert à quelque chose.

Par ailleurs, nous continuerons l'expansion de Palm Bus Express qui comme vous le savez est un symbole et nous permet d'aller partout et pour tous plus vite, plus souvent, plus simplement et à moindre coût. Je vous conseille vivement de prendre les transports en commun !

Merci à vous tous, bonne soirée et à bientôt.

La séance est levée à 20 h 15.